

RÉMUNÉRATION DES ÉLUS¹
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

Non audité		Fonction	Reçu de l'organisme municipal		Reçu d'organismes mandataires ou supramunicipaux	
			Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses	Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses
	1.1	Maire	84 407	19 422	7 688	3 844
	1.2	Conseiller	26 212	13 106		
	1.3	Conseiller	24 004	12 002		
	1.4	Conseiller	25 770	12 885	674	337
	1.5	Conseiller	23 562	11 781		
	1.6	Conseiller	23 562	11 781	3 641	1 821
	1.7	Conseiller	23 562	11 781	5 090	1 045

Note

1. Comprend la rémunération et les allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal (ex.: MRC, régie, organisme public de transport).